

Conditions Générales d'Utilisation

Service Jitsi B2B

Date d'entrée en vigueur : 19 mai 2026

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

RézoSocial, société par actions simplifiées (SAS) au capital social de 62.734 euros, dont le siège social est situé 10 rue des Prairies, 75020 Paris, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 794 223 461, numéro de TVA intracommunautaire FR31794223461, représentée par son représentant légal ou par tout représentant dûment habilité à cet effet.

Ci-après dénommée « **RézoSocial** »

ET :

Le Client, toute personne morale agissant à des fins professionnelles, dont l'identité et les coordonnées figurent dans le Document Commercial.

Ci-après dénommé le « **Client** »

RézoSocial et le Client sont ci-après dénommés individuellement une « **Partie** » et collectivement les « **Parties** ».

ATTENDU QUE RézoSocial a développé une expertise dans l'intégration, l'hébergement et la gestion de services numériques basés sur des technologies open source.

ATTENDU QUE RézoSocial propose un service de visioconférence à destination d'une clientèle professionnelle, basé sur le logiciel open source Jitsi, ci-après le « **Service** ».

ATTENDU QUE le Service est fourni par RézoSocial qui en assure l'intégration, l'exploitation, l'hébergement, l'administration et le support dans les conditions définies au Contrat.

ATTENDU QUE le Client souhaite souscrire au Service pour les besoins de son activité professionnelle et reconnaît avoir reçu de RézoSocial toutes les informations nécessaires pour évaluer l'adéquation du Service à ses besoins.

ATTENDU QUE les présentes Conditions Générales d'Utilisation (ci-après les « **CGU** ») ont pour objet de définir les modalités et conditions dans lesquelles le Client et ses Utilisateurs Autorisés peuvent accéder et utiliser le Service.

IL A ÉTÉ CONVENU ET ARRÊTÉ CE QUI SUIT :

Article 1. Définitions

Les termes débutant par une majuscule dans le Contrat, qu'ils soient utilisés au singulier ou au pluriel, ont la signification qui leur est donnée ci-après.

Terme	Définition
Anomalie	Désigne tout dysfonctionnement reproductible du Service empêchant son utilisation totale ou partielle conformément à sa documentation.
Client	Désigne la personne morale, agissant à des fins professionnelles, qui souscrit au Service et dont les informations sont précisées dans le Document Commercial.
Contrat	Désigne l'ensemble contractuel formé par le Document Commercial, les présentes CGU, la Politique de Confidentialité et tout Accord de Traitement des Données (DPA) applicable.
Données du Client	Désigne l'ensemble des informations, contenus, signaux, écrits, images, sons, messages de toute nature, y compris les Enregistrements, transmis, stockés, échangés ou mis en ligne par le Client ou tout Utilisateur Autorisé dans le cadre de l'utilisation du Service.
Document Commercial	Désigne le devis, le bon de commande ou tout autre document contractuel émis par RézoSocial et accepté par le Client, qui précise les conditions spécifiques de la souscription au Service, notamment la formule, la durée, le prix et les options souscrites.
Enregistrement	Désigne la captation audiovisuelle d'une Réunion, réalisée via la fonctionnalité dédiée du Service, lorsque celle-ci est souscrite et activée par le Client.
Force Majeure	Désigne tout événement échappant au contrôle raisonnable de la Partie affectée, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du Contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, tel que défini par l'article 1218 du Code civil.
Jour Ouvrable	Désigne un jour de la semaine, du lundi au vendredi, de 9h00 à 18h00 (heure de Paris), à l'exception des jours fériés légaux en France métropolitaine.
Organisateur	Désigne l'Utilisateur Autorisé qui initie, planifie ou préside une Réunion.
Participant	Désigne toute personne physique, qu'elle soit ou non un Utilisateur Autorisé, qui rejoint une Réunion.
Politique de	Désigne la politique de confidentialité de RézoSocial, accessible à l'adresse

Terme	Définition
Confidentialité	https://rezosocial.com/politique-de-confidentialite .
Réunion	Désigne une session de communication audiovisuelle en temps réel organisée via le Service dans une salle de réunion virtuelle.
Service	Désigne la solution de visioconférence managée basée sur Jitsi, fournie par RézoSocial au Client conformément au Contrat, incluant la mise à disposition de salles de réunion virtuelles et, le cas échéant, la fonction d'Enregistrement.
Utilisateur Autorisé	Désigne tout membre du personnel du Client ou tout tiers (consultant, partenaire) autorisé par le Client à utiliser le Service sous sa responsabilité.

Article 2. Objet et hiérarchie contractuelle

2.1. Objet

Les présentes CGU ont pour objet de définir les conditions juridiques, techniques et financières dans lesquelles RézoSocial fournit au Client un service de visioconférence managé fondé sur la solution Jitsi, incluant la mise à disposition de salles de réunion virtuelles et, le cas échéant, la fonction d'Enregistrement lorsqu'elle est souscrite.

Les présentes CGU encadrent l'accès au Service, ses modalités d'utilisation, les obligations respectives des Parties, les conditions de support, de sécurité, de responsabilité, ainsi que les règles applicables aux Données du Client traitées dans le cadre du Service.

Le Service est strictement réservé à un usage professionnel. Il n'inclut pas de services de téléphonie (SIP/PSTN), de communications d'urgence, ni d'usage critique au sens du Contrat.

2.2. Hiérarchie contractuelle

Le Contrat constitue l'intégralité de l'accord entre les Parties concernant son objet. En cas de contradiction entre les différents documents composant le Contrat, l'ordre de préséance est le suivant, par ordre décroissant de priorité :

1. Le Document Commercial ;
2. L'Accord de Traitement des Données (DPA), s'il existe ;
3. Les présentes Conditions Générales d'Utilisation ;
4. La Politique de Confidentialité.

Article 3. Accès et conditions d'utilisation du service

3.1. Accès au service

Sous réserve du paiement intégral des sommes dues, RézoSocial accorde au Client un droit non exclusif, non cessible et limité à la durée du Contrat, d'accéder et d'utiliser le Service pour ses besoins professionnels internes. L'accès s'effectue via une connexion Internet, à l'aide d'un navigateur web compatible ou d'une application cliente, sous la seule responsabilité du Client.

3.2. Absence d'usage critique

Le Client reconnaît que le Service n'est pas conçu ni destiné à être utilisé dans des situations ou des environnements critiques où une défaillance, un retard, une erreur ou une inexactitude du Service pourrait entraîner la mort, des blessures corporelles, ou des dommages physiques ou environnementaux graves. Le Client ne doit pas utiliser le Service pour de telles applications.

3.3. Utilisateurs Autorisés, organisation des Réunions et contrôle des accès

Le Client est seul responsable de la désignation de ses Utilisateurs Autorisés, de l'organisation des Réunions, de la création et de la diffusion des liens d'accès, ainsi que du contrôle des Participants admis à rejoindre une Réunion.

Il appartient au Client de mettre en œuvre les mesures appropriées pour sécuriser l'accès aux Réunions, notamment au moyen des fonctionnalités disponibles du Service, telles que les mots de passe, salles d'attente, dispositifs de modération, restrictions d'accès ou toute fonctionnalité équivalente.

RézoSocial n'exerce aucun contrôle a priori sur l'identité des Participants ni sur l'usage des liens d'accès transmis par le Client ou ses Utilisateurs Autorisés. Toute utilisation du Service au moyen d'un accès, d'un lien, d'un compte ou d'un identifiant communiqué sous la responsabilité du Client est réputée effectuée sous le contrôle et la responsabilité de ce dernier.

Article 4. Obligations du client

Le Client doit :

- Payer les redevances applicables au Service conformément à l'Article 9 ;
- S'assurer que les Utilisateurs Autorisés respectent les termes du Contrat ;
- Être seul responsable de la configuration de ses équipements, de sa connexion Internet et de la compatibilité de son environnement technique avec le Service ;
- Prendre toutes les mesures nécessaires pour sécuriser ses accès, identifiants et mots de passe, et informer sans délai RézoSocial de toute utilisation non autorisée dont il aurait connaissance ;
- Être seul responsable des Données du Client, de leur légalité, de leur fiabilité et de l'obtention de tous les droits et consentements nécessaires à leur traitement via le Service.

Article 5. Usages interdits

Le Client s'interdit, et s'interdit de permettre à tout Utilisateur Autorisé ou tiers, d'utiliser le Service pour :

- Mener des activités illégales, frauduleuses ou malveillantes ;

- Transmettre tout contenu contrefaisant, diffamatoire, obscène, harcelant ou portant atteinte à la vie privée d'autrui ;
- Tenter d'obtenir un accès non autorisé au Service, aux systèmes ou réseaux de RézoSocial ;
- Perturber l'intégrité ou la performance du Service ;
- Effectuer des tests de vulnérabilité, des scans de ports ou des tentatives d'intrusion sans l'autorisation écrite préalable de RézoSocial ;
- Revendre, louer ou mettre le Service à la disposition de tiers en dehors du périmètre des Utilisateurs Autorisés.

Tout manquement au présent article pourra entraîner la suspension immédiate du Service et la résiliation du Contrat dans les conditions de l'Article 13.

Article 6. Enregistrement des réunions

6.1. Activation de la fonction

La fonction d'Enregistrement n'est disponible que si elle est explicitement souscrite par le Client dans le Document Commercial. Le Client est seul responsable de l'activation et de la gestion de cette fonction.

6.2. Responsabilité du client

Le Client est seul responsable du respect de toutes les obligations légales et réglementaires applicables aux Enregistrements, y compris, sans limitation, l'information préalable de tous les Participants et, le cas échéant, l'obtention des autorisations, validations internes ou consentements nécessaires avant de démarrer un Enregistrement. RézoSocial ne fournit aucun mécanisme autonome de recueil de consentement et sa responsabilité ne saurait être engagée à ce titre.

6.3. Stockage, hébergement et sauvegarde des Enregistrements

Les Enregistrements et, plus généralement, les données associées à la fonction d'Enregistrement sont hébergés sur l'infrastructure opérée par RézoSocial, reposant sur un cluster Proxmox incluant des ressources hébergées chez OVHcloud ou sur une infrastructure exploitée sur site par RézoSocial.

Les données du Service sont hébergées et traitées en France.

RézoSocial met en œuvre une politique de sauvegarde quotidienne au moyen de Proxmox Backup Server, avec copie hors site.

Les sauvegardes font l'objet d'une rétention de dix (10) jours pour les sauvegardes quotidiennes, puis d'une conservation complémentaire de deux (2) mois à raison d'une sauvegarde hebdomadaire.

Ces mesures de sauvegarde constituent des mesures de sécurité et d'exploitation destinées à améliorer la résilience du Service. Elles ne sauraient être interprétées comme une garantie absolue de conservation ou de restauration en toute circonstance.

Sauf stipulation contraire dans le Contrat, les modalités d'accès aux Enregistrements, leur suppression et,

le cas échéant, leur restitution en fin de Contrat sont mises en œuvre selon les fonctionnalités disponibles du Service et les instructions du Client, sous réserve des contraintes techniques, de sécurité et des obligations légales applicables.

6.4. Suspension de la fonction d'Enregistrement

RézoSocial peut suspendre temporairement la fonction d'Enregistrement en cas d'Incident technique, de saturation des ressources de stockage, pour des raisons de sécurité ou lors d'opérations de Maintenance.

Article 7. Qualité de service

RézoSocial s'engage à apporter tout le soin et la diligence nécessaires à la fourniture d'un service de qualité, conformément aux usages de la profession. Il s'agit d'une obligation de moyens.

La qualité de la transmission audiovisuelle dépend directement de la qualité de la connexion Internet et des équipements de chaque Participant, sur lesquels RézoSocial n'a aucun contrôle.

Article 8. Maintenance, support et sécurité

8.1. Maintenance

RézoSocial se réserve le droit d'interrompre momentanément l'accès au Service pour des raisons de maintenance planifiée, visant à en assurer le bon fonctionnement et l'amélioration. Sauf urgence, RézoSocial s'efforcera de notifier le Client au moins quarante-huit (48) heures à l'avance.

8.2. Support

RézoSocial fournit un support technique au Client pour toute Anomalie liée au Service. Les conditions de ce support, notamment les canaux de contact, les heures d'ouverture et les temps de réponse, sont définies dans le Document Commercial. Le support ne couvre pas les problèmes liés à l'environnement informatique du Client ou des Participants.

8.3. Sécurité

RézoSocial met en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour garantir la sécurité et la confidentialité du Service et des Données du Client. Les communications au sein du Service sont chiffrées. Le Client reconnaît toutefois qu'aucun système de sécurité ne peut garantir une sécurité absolue.

Article 9. Conditions financières

En contrepartie du Service, le Client doit payer à RézoSocial les montants stipulés dans le Document Commercial, selon les modalités et l'échéancier qui y sont définis. Tous les prix s'entendent hors taxes. Tout retard de paiement pourra donner lieu à l'application de pénalités de retard et à la suspension du Service, sans préjudice du droit de RézoSocial de résilier le Contrat.

Article 10. Propriété intellectuelle

10.1. Logiciels open source

Le Client est informé que le Service est basé sur le logiciel open source Jitsi et d'autres composants tiers,

régis par leurs licences respectives. Le Contrat ne confère au Client aucun droit de propriété sur ces composants.

10.2. Droits de RézoSocial

RézoSocial conserve la propriété exclusive de tous ses développements, savoir-faire, outils, interfaces, documentations et de tous les éléments qu'elle a créés ou développés dans le cadre de la fourniture du Service, à l'exception des composants open source susmentionnés.

10.3. Droits du client

Le Client demeure seul titulaire de l'ensemble des droits sur les Données du Client, les Enregistrements, les contenus, documents, marques, logos, éléments distinctifs et, plus généralement, sur tout élément qu'il transmet, diffuse ou utilise dans le cadre du Service. Aucune stipulation des présentes CGU n'emporte cession de droits de propriété intellectuelle au profit de RézoSocial sur ces éléments.

Article 11. Données personnelles, hébergement et journaux techniques

11.1. Traitement des données personnelles

Dans le cadre de la fourniture du Service, RézoSocial peut être amenée à traiter des données à caractère personnel pour le compte du Client. Les Parties conviennent que le Client agit en qualité de responsable de traitement et RézoSocial en qualité de sous-traitant, sauf qualification différente imposée par la nature du traitement concerné. Les obligations respectives des Parties sont détaillées dans l'Accord de Traitement des Données (DPA) annexé au Document Commercial ou, à défaut, dans la Politique de Confidentialité.

11.2. Hébergement des données

Sauf disposition contraire, les Données du Client, y compris les Enregistrements, sont hébergées et traitées en France sur l'infrastructure opérée par RézoSocial, laquelle peut reposer sur un cluster Proxmox incluant des ressources hébergées chez OVHcloud ou sur une infrastructure exploitée sur site par RézoSocial.

11.3. Journaux techniques

RézoSocial collecte des journaux techniques (logs) à des fins de sécurité, de maintenance et de diagnostic. Ces journaux peuvent contenir des informations telles que des adresses IP. Ils sont conservés pour une durée de six mois avec une rotation quotidienne, puis un stockage compressé dans un dossier "archives" à part, avant d'être supprimés ou anonymisés, sauf durée différente imposée par la loi, nécessité de sécurité ou besoin de conservation probatoire.

La Politique de Confidentialité est accessible à l'adresse suivante : <https://rezosocial.com/politique-de-confidentialite>.

Article 12. Confidentialité

Chaque Partie s'engage à considérer comme confidentielles toutes les informations techniques, commerciales, financières ou organisationnelles de l'autre Partie dont elle aurait connaissance à l'occasion de l'exécution du Contrat. Cette obligation de confidentialité ne s'applique pas aux informations tombées dans le domaine public sans faute de la Partie qui les reçoit, ni à celles dont la divulgation est imposée par la loi ou une autorité compétente. Elle survivra à la fin du Contrat pendant une durée de cinq (5) ans.

Article 13. Durée et résiliation

13.1. Durée

Le Contrat entre en vigueur à la date de signature du Document Commercial et pour la durée initiale qui y est stipulée. Les conditions de renouvellement sont également précisées dans le Document Commercial.

13.2. Résiliation pour manquement

En cas de manquement par l'une des Parties à l'une de ses obligations contractuelles essentielles, l'autre Partie pourra résilier le Contrat de plein droit, trente (30) jours après une mise en demeure par lettre recommandée avec accusé de réception restée sans effet. Ce délai est ramené à quarante-huit (48) heures en cas de violation de l'Article 5.

13.3. Conséquences de la fin du contrat

À la fin du Contrat, quelle qu'en soit la cause, l'accès du Client au Service sera désactivé. Le Client est responsable de la récupération de ses Données, y compris les Enregistrements, avant la date de fin effective du Contrat. Sauf accord contraire, RézoSocial supprimera les Données du Client de ses systèmes de production dans un délai raisonnable après la fin du Contrat, sous réserve des obligations légales de conservation et des stipulations applicables du Contrat.

Article 14. Responsabilité

14.1. Limitation de responsabilité

La responsabilité de RézoSocial au titre du Contrat est limitée aux dommages directs, certains et prévisibles subis par le Client. Sont expressément exclus les dommages indirects, tels que, sans que cette liste soit limitative, la perte de profit, la perte de chance, la perte de données, le préjudice commercial ou le manque à gagner.

14.2. Plafond de responsabilité

En tout état de cause, et sauf en cas de dol, de faute lourde, de dommages corporels, ou dans les autres cas où la loi interdit une telle limitation, la responsabilité pécuniaire totale et cumulée de RézoSocial au titre de l'exécution du Contrat ne pourra excéder le montant total hors taxes payé par le Client à RézoSocial au cours des trois (3) mois précédant la survenance du fait générateur de responsabilité ou, à défaut, le montant prévu dans le Document Commercial.

14.3. Exclusions

La responsabilité de RézoSocial ne saurait être engagée en cas de :

- Faute, négligence ou manquement du Client ou d'un Utilisateur Autorisé ;
- Utilisation du Service non conforme à sa destination ou aux présentes CGU ;
- Défaillance des réseaux de communication électronique ou des équipements du Client ;
- Survenance d'un cas de Force Majeure.

Article 15. Dispositions générales

15.1. Force majeure

Aucune des Parties ne pourra être tenue pour responsable d'un manquement à ses obligations contractuelles si ce manquement est dû à un événement de Force Majeure. La Partie affectée devra notifier l'autre Partie dans les meilleurs délais.

15.2. Cession

Le Client ne peut céder, transférer ou transmettre, de quelque manière que ce soit, tout ou partie du Contrat sans l'accord écrit et préalable de RézoSocial.

15.3. Divisibilité

Si une ou plusieurs stipulations du Contrat sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'un règlement ou d'une décision définitive d'une juridiction compétente, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

15.4. Notifications

Toute notification relative au Contrat devra être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception ou par courrier électronique avec accusé de réception aux adresses suivantes :

- Pour RézoSocial : 10 rue des Prairies, 75020 Paris, France. Email : commercial@rezosocial.com
- Pour le Client : à l'adresse postale et/ou électronique indiquée dans le Document Commercial.

15.5. Survie

Les stipulations relatives à la propriété intellectuelle, à la confidentialité, à la responsabilité, à la loi applicable et à la juridiction compétente, ainsi que toutes celles qui, par leur nature, ont vocation à survivre, demeureront applicables après l'expiration ou la résiliation du Contrat.

15.6. Accord complet

Le Contrat exprime l'intégralité des obligations des Parties et remplace tout accord, lettre, offre ou autre document écrit ou oral antérieur ayant le même objet.

Article 16. Loi applicable et juridiction

Le Contrat est régi par le droit français.

En cas de litige survenant à l'occasion de l'interprétation, de la formation, de l'exécution ou de la cessation du Contrat, les Parties s'efforceront de le régler à l'amiable. À défaut d'accord amiable dans un délai de trente (30) jours à compter de la notification du litige par l'une des Parties, tout différend sera soumis à la compétence exclusive des tribunaux de Paris, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie.